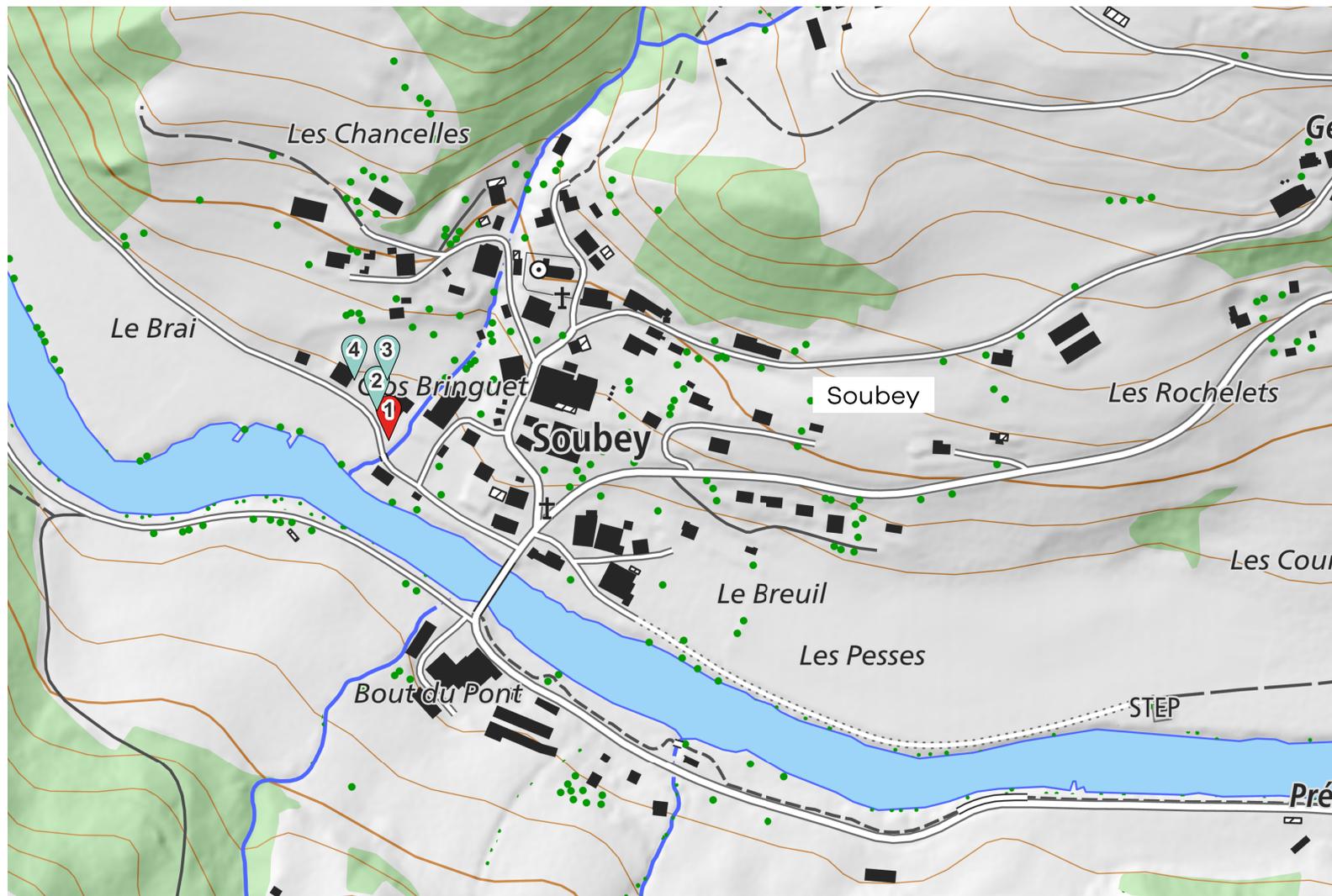




2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



 Conteneur

 Ecopoint

Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Soubey

vadec
Réseau de valorisation
des déchets-Arc jurassien

Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Mon/mes **CONTENEUR(S) À SACS-POUBELLE**

Ecopoint:
Fermé les dimanches, les jours fériés et tous les jours après 22h00.
DÉPOSER UNIQUEMENT DES SACS TAXÉS DANS LES MOLOKS!!!

Mon ÉCOPOINT (voir plan)

Maison des oeuvres :

1. Ordures ménagères (Moloks)
2. PET, huiles
3. Verre, papier -carton, alu - boîtes de conserve (Moloks)

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Selon le règlement communal concernant l'élimination des déchets urbains, des autres déchets et le règlement tarifaire y relatif. Les tarifs en vigueur se trouvent dans le budget 2024. A l'achat de certains articles, vous payez une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de recyclage en fin de vie (PET, piles, appareils).

TRI À LA SOURCE

Lors de vos achats...

- profitez pour **ramener au(x) magasin(s)** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- choisissez les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...)
- autant que possible, **laissez sur place les emballages** de vos achats.

Contact et infos

Administration communale

Ouverture mercredi 08h00 - 10h00

Mme Samira Frésard
Les Chancelles 40, 2887 Soubey
032 955 15 65, commune@soubey.ch
www.soubey.ch

Responsable à la déchetterie

M. Rémy Thiévent
2887 Soubey
079 386 33 12

INFORMATIONS

Pour toutes les communes des Franches-Montagnes, le contrôle des champignons est effectué par :
M. Martial Farine aux Bois. Rendez-vous par téléphone au 079 710 01 68, le soir dès 18.00 heures (sauf le dimanche).
Jean-Claude Freléchoz, Les Gerinnes 9, 2722 Les Reussilles . Rendez-vous par téléphone au 032 487 62 35 en fin de journée (sauf le dimanche).

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)

Calendrier

Soubey

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel An			1		
M 2	Saint Berchtold			2		
M 3				3	1	
J 4	1			4	2	
V 5	2		1	5	3	
S 6	3		2	6	4	1
D 7	4		3	7	5	2
L 8		5		8	6	3
M 9	6		5	9	7	4
M 10	7		6	10	8	5
J 11	8		7	11	9	6
V 12	9		8	12	10	7
S 13	10		9	13	11	8
D 14	11		10	14	12	9
L 15	12		11	15	13	10
M 16	13		12	16	14	11
M 17	14		13	17	15	12
J 18	15		14	18	16	13
V 19	16		15	19	17	14
S 20	17		16	20	18	15
D 21	18		17	21	19	16
L 22		19		22	20	17
M 23	20		19	23	21	18
M 24	21		20	24	22	19
J 25	22		21	25	23	20
V 26	23		22	26	24	21
S 27	24		23	27	25	22
D 28	25		24	28	26	23
L 29	26		25	29	27	24
M 30	27		26	30	28	25
M 31	28		27		29	26
J	29		28		30	27
V		29	Vendredi Saint		31	28
S		30				29
D		31	Pâques			30
L						
M						

Calendrier

Soubey

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre			
L 1									
M 2				1					
M 3				2					
J 4		1	Fête nationale Suisse	3					
V 5		2		4		1	La Toussaint		
S 6		3		5	2				
D 7		4	1	6	3	1			
L 8		5		2		7	4	2	
M 9		6	3	8	5	3			
M 10		7	4	9	6	4			
J 11		8	5	10	7	5			
V 12		9	6	11	8	6			
S 13		10	7	12	9	7			
D 14		11	8	13	10	8			
L 15		12	9	14		11		9	
M 16		13	10	15	12	10			
M 17		14	11	16	13	11			
J 18		15	Assomption	12	17	14	12		
V 19		16	13	18	15	13			
S 20		17	14	19	16	14			
D 21		18	15	20	17	15			
L 22		19		16		21	18	16	
M 23		20	17	22	19	17			
M 24		21	18	23	20	18			
J 25		22	19	24	21	19			
V 26		23	20	25	22	20			
S 27		24	21	26	23	21			
D 28		25	22	27	24	22			
L 29		26	23	28		25		23	
M 30		27	24	29	26	24			
M 31		28	25	30	27	25	Noël		
J		29	26	31	28	26			
V		30	27		29	27			
S		31	28		30	28			
D			29			29			
L			30			30			
M						31			



Comment bien trier ?



Ordures ménagères sacs Franches-Montagnes
Utiliser UNIQUEMENT que des sacs taxés à l'effigie des Franches-Montagnes. Ecopoint.



Papier
Ecopoint.
En vrac.



Cendres de bois
Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac poubelle taxé.
(Si > 1m3 : peuvent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt).



Berlingots / Briques à boissons
Avec les ordures ménagères dans un sac officiel des Franches-Montagnes.



Huiles minérales et végétales
Ecopoint.



Bois
Organisation individuelle.



Déchets inertes (petites quantités)
Avec les ordures ménagères dans un sac officiel des Franches-Montagnes.



PET
Ecopoint.



Dépouilles d'animaux
Déchets carnés, Montfaucon, 032 955 10 25.
Heures d'ouvert. : lu-ve de 13h30 à 15h et sa de 8h30 à 9h30.
Transports des cadavres discrètement et à l'abri des regards.



Autres déchets plastiques
Retour au point de vente.



Flacons en plastique avec bouchon
Avec les ordures ménagères dans un sac officiel des Franches-Montagnes. Par les points de vente.



Appareils électriques et électroniques
Par les points de ventes ou ramassage périodique à Soubey, le premier vendredi des mois impaires au hangar des pompes entre 18h00 et 18h30. Voir calendrier.



Déchets spéciaux des ménages
La collecte sera réalisée sur le parking de Landi à Saingnégier le 1er lundi de chaque mois de 16h à 18h.
Renseignements : office de l'environnement, tél. : 032 420 48 00.



Capsules Nespresso (aluminium)
Retour au point de vente.



Sagex
Avec les ordures ménagères dans un sac officiel des Franches-Montagnes.



Déchets encombrants combustibles
Ramassage une fois par an, le **27.04.2024 de 09h30 à 11h00**.
Veuillez impérativement respecter les heures et les consignes de M. Sester.



Plastiques agricoles
Organisation individuelle. Les vignettes pour les containers 800L peuvent être achetés au bureau communal.



CD
Retour au point de vente.



Aluminium et boîtes de conserve
Ecopoint Moloks.



Ferraille (objets métalliques)
Ramassage une fois par an, le **27.04.2024 de 09h30 à 11h00**.
Veuillez impérativement respecter les heures et les consignes de M. Sester.



Aérosols
Selon produit, avec l'aluminium ou avec les ordures ménagères dans un sac officiel des Franches-Montagnes.
Si symbole de danger, avec les déchets spéciaux.



Cartouches d'encre pour imprimantes
Retour au point de vente.



Verre
Ecopoint Moloks.



Déchets compostables ménagers
Organisation individuelle.
Par exemple avec un agriculteur du village.



Textiles et chaussures
Lors de collectes de textiles ou dans les conteneurs à textiles.



Piles et accumulateurs
Retour au point de vente.



Carton propre
Ecopoint Moloks.
Attention, aplatir le carton!



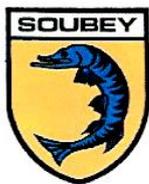
Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
Organisation individuelle.



Pneus payants
Retour au point de vente ou lors des grands cassons (payant).



Tubes lumineux (néon) / LED
Retour au point de vente.



Respect du tri des déchets et utilisation de sacs taxés pour les déchets urbains incinérables :

Selon l'art. 19 du règlement communal concernant l'élimination des déchets urbains et autres déchets voir ci-dessous

¹ Les infractions au présent règlement et aux décisions qui en découlent sont passibles d'une amende jusqu'à 5'000 francs, pour autant que d'autres dispositions pénales fédérales ou cantonales ne soient pas applicables.

² L'amende est infligée conformément au décret concernant le pouvoir répressif des communes (RSJU 325.1).

Le Conseil communal mettra à l'amende, allant de Fr. 100.00 à 5'000.00, toute personne qui ne respecte pas les dispositions.



SACS À CROTTES

À LA DOUBELLE,
PAS AU SOL, PAS DANS
LA NATURE!

